



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

**RÈGLEMENT 324-2018**, ayant pour objet de décréter les taux d'imposition, le mode de perception des taxes foncières et la tarification des services pour l'année 2019.

Et

**RÈGLEMENT 325-2018**, ayant pour objet de fixer la cotisation annuelle de la S.D.C. d'Alma pour l'année 2019.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que lesdits règlements 324-2018 et 325-2018 sont actuellement déposés au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Lesdits règlements 324-2018 et 325-2018 entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,  
ce 21 décembre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma

  
Jean Paradis, avocat